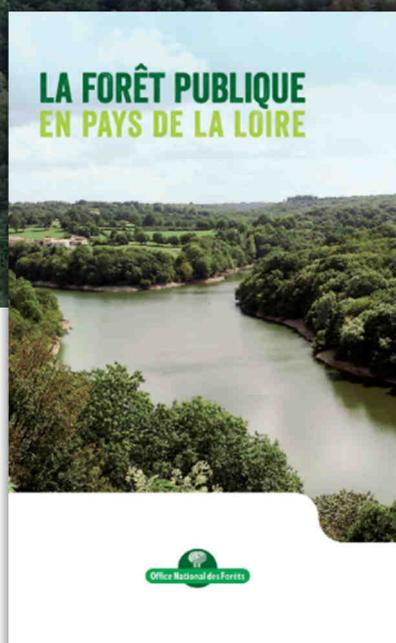


FORÊTS PUBLIQUES

Une rentrée 2020 sous le signe du plan de relance et du changement climatique



SOMMAIRE

- 1. LES FORÊTS À L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 2. PLAN DE RELANCE : 200 M€ POUR LA FORET FRANCAISE**
- 3. LES FORESTIERS PREPARENT L'AVENIR DES FORETS PUBLIQUES**
- 4. FEUX DE FORET, LE RISQUE S'ÉTEND**
- 5. L'UTILISATION DU BOIS : UNE RÉPONSE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 6. LES FORESTIERS MOBILISÉS !**

ANNEXE

Les chiffres clés !

PREMIERES ATTAQUES DE SCOLYTES EN SARTHE



Après les régions du Nord Est de la France, et plus ponctuellement les forêts de l'Orne, concernées en 2019 par des dégâts liés à la sécheresse et aux scolytes, les forêts domaniales du nord Sarthe, Perseigne et Sillé, sont aujourd'hui impactées. Une veille est assurée par les forestiers de l'ONF, en lien avec le Département de la santé des forêts (DSF), dans la perspective de préserver les arbres sains.

Les scolytes sont de petits coléoptères qui se nourrissent du bois jeune situé sous l'écorce des arbres et peuvent ainsi provoquer en quelques semaines seulement d'importants dégâts chez les résineux. Ces attaques se manifestent de façon très visible par l'apparition de rameaux puis de branches sèches en cime. Des chutes de branches peuvent en résulter... et lorsque les populations de scolytes sont grandes, elles causent la mort des arbres impactés.

Pour en savoir plus : <https://www.onf.fr/onf/recherche/+7ba::attaque-de-scolytes-en-sarthe-lonf-mobilise.html>



1 / LES FORÊTS A L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis 2019, les forêts françaises subissent des dépérissements importants et un taux de mortalité inédit. En forêt publique, 220.000 ha sont concernés, soit environ la moitié de la surface boisée des Pays de la Loire. En cause : l'accélération du changement climatique à l'origine d'épisodes répétés de sécheresse et de crises sanitaires.

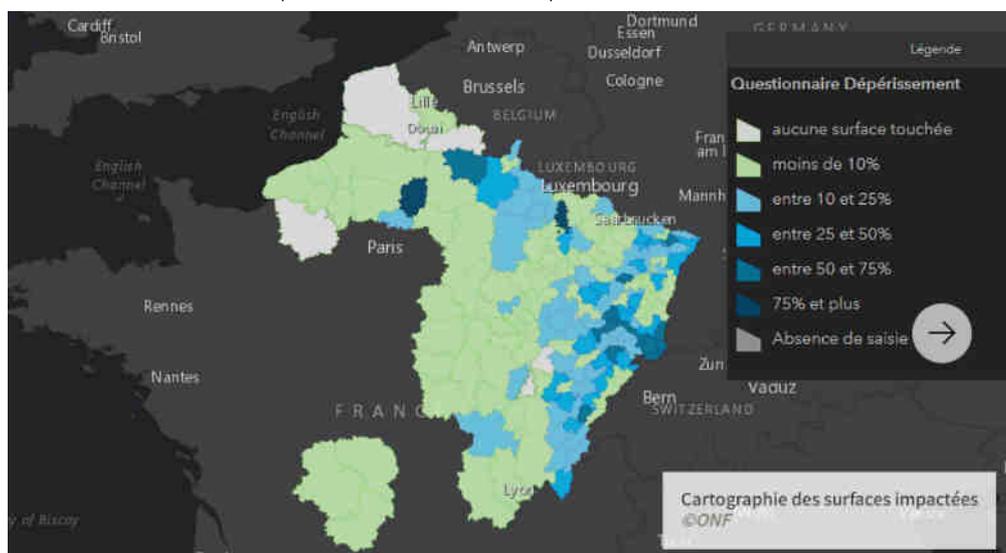
DES ATTAQUES SANITAIRES CROISSANTES

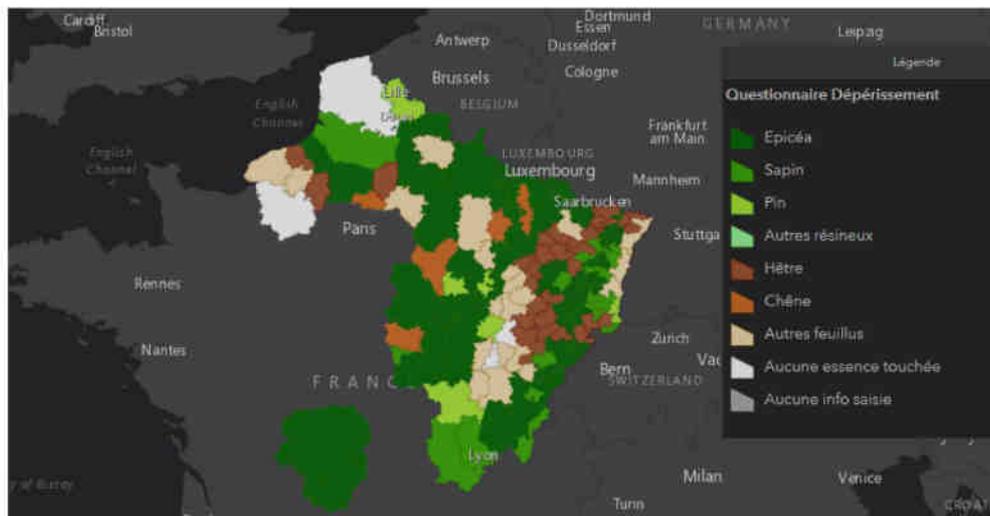
Scolytes, chenilles processionnaires, encres... De nombreuses épidémies menacent les essences forestières. Il est urgent d'agir. Malgré les incertitudes sur les choix à opérer, le pire serait de laisser faire. Dans le cadre de la rédaction de son futur plan stratégique, l'ONF vient de travailler sur une nouvelle stratégie de gestion qui trace les contours de la sylviculture de demain.

DE NOMBREUSES ESSENCES TOUCHÉES

Epicéas, sapins pectinés, hêtres, châtaigniers... Les arbres sont en état de stress hydrique. Autrement dit, ils souffrent d'une pénurie d'eau. En cause : les années 2018, 2019 et 2020 marquées par une sécheresse exceptionnelle et particulièrement longue. Cette sécheresse critique a ensuite été aggravée par des températures anormalement élevées. Depuis plusieurs mois, l'état sanitaire des forêts françaises se dégrade et un phénomène de mortalité de plusieurs essences s'accroît dans des proportions jamais connues. Face aux sécheresses successives et à la hausse des températures, les arbres ne réagissent pas tous de la même manière. Les essences forestières les plus durement touchées subissent généralement une altération de leur couverture végétale (jaunissements, rougissements et pertes de feuilles, branches mortes dans les houppiers), réaction symptomatique des arbres aux changements climatiques.

Carte des conséquences de la sécheresse
 le quart nord-est de la France est particulièrement touché !





Le réchauffement climatique est dix fois plus rapide que la migration naturelle des essences forestières. Dans les 50 prochaines années, on estime que 60% des territoires occupés aujourd'hui par les grandes essences forestières (Chêne, hêtre, sapin, épicéa, pin sylvestre) sortiront des limites climatiques acceptables par ces essences majeures.

500.000

hectares de forêts publiques devraient voir leur «
 faciès actuel » se modifier

2 / PLAN DE RELANCE : 200 M€ POUR LA FORÊT FRANÇAISE

Dans le cadre du plan de relance, le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, Julien Denormandie a annoncé un grand plan de reboisement des forêts françaises. Cette mesure s'accompagnera d'un fonds bois, d'un renforcement des dispositifs de soutien aux filières bois et filières graines et plants et du développement de la couverture LIDAR HD, un outil basé sur la technologie laser permettant de cartographier la forêt française pour mieux la gérer et en prévenir les risques. **Le plan dont l'objectif est de faire face aux aléas du changement climatique financera « l'amélioration, la diversification et le renouvellement des peuplements forestiers afin de favoriser leur adaptation au changement climatique ».** Véritable puits de carbone, les forêts françaises ont été fragilisées par les sécheresses et les attaques de scolytes dans certaines régions. Sur les 200 M€, 150 M€ seront dédiés au reboisement, représentant 45 000 hectares et environ 50 millions d'arbres permettant de capter 150 000 tonnes de CO₂ supplémentaires chaque année. Cette mesure permettra de régénérer les forêts existantes et de reconstituer celles qui ont dépéri.

L'ONF AUX COTES DES ELUS DES COMMUNES FORESTIERES

En France, une commune sur trois possède une ou plusieurs forêts. Le changement climatique et son évolution, extrêmement rapide, sont une forte source d'inquiétude pour les élus.



Une forêt communale est un élément du patrimoine privé de la commune et aussi une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général. La forêt domaniale, quant à elle, fait partie du domaine privé de l'Etat. Qu'elles soient domaniales ou communales, les forêts publiques relèvent du régime forestier. Il est mis en œuvre par l'ONF qui assure une gestion multifonctionnelle de ces espaces naturels.

Pour faire face à ces bouleversements, les forestiers de l'ONF seront à leurs côtés pour les accompagner dans le cadre du plan de relance et leur apporter le soutien nécessaire pour garantir la résilience et l'avenir des forêts des collectivités.



Pour en savoir plus :

<https://www.onf.fr/onf/communes-et-collectivites/+75:lonf-interlocuteur-privilege-des-communes-forestieres.html>

DANS LES MOIS A VENIR

10.000

hectares de forêts domaniales à reconstituer en
France métropolitaine

Avec ce plan, des emplois en milieu rural (entreprises de travaux forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, transporteurs de bois, pépinières forestières, scieries, énergie, bois construction...) seront pérennisés. La confirmation du rôle de la forêt et du bois dans le défi du changement climatique devrait permettre d'augmenter l'attractivité des métiers de la forêt. Pour ces futurs travaux de reconstitution, l'ONF va accompagner la transition vers des forêts plus résilientes, mieux adaptées au climat futur. La diversification à tous les niveaux sera de mise : diversification des essences (des peuplements mélangés plutôt que monospécifiques), diversité des modes d'intervention (plantations, régénération naturelle, libre évolution).

Le brassage génétique sera favorisé :

- des arbres issus de plantations permettront d'introduire des essences plus méridionales (cèdre de l'Atlas, chêne pubescent, chêne de Hongrie, érable de Montpellier, sapin de Céphalonie...);
 - des arbres issus de la régénération naturelle avec les essences déjà en place.
- Attention aux effets visuels : si les grands arbres ont été coupés en plusieurs étapes progressives, il faut bien regarder le sol. Les semis, véritable forêt « miniature », constituent le passage de témoin entre deux générations de forêts.

3 / LES FORESTIERS PREPARENT L'AVENIR DES FORÊTS PUBLIQUES

Face à l'ampleur inédite de cette situation, les forestiers de l'ONF concentrent leurs efforts pour faire évoluer la stratégie forestière dans les forêts publiques. Gestion durable, forêt mosaïque, diversité et recherche de solutions fondées sur la nature sont les maîtres mots de cette nouvelle stratégie.

ALLER VERS UNE FORÊT MOSAÏQUE

Pour l'ONF, réussir l'adaptation des forêts au changement climatique passe par l'introduction d'un nouveau concept de sylviculture fondé sur le principe de "forêt mosaïque". L'objectif : renforcer la diversification des essences, mais aussi adapter les modalités du renouvellement dans l'espace forestier.

ETABLIR UN PACTE SUR LA FORET AVEC LA SOCIETE...

Les changements de pratiques sont importants. Si la vision de long terme reste essentielle, avec des plans de gestion établis pour une durée de l'ordre de 15 à 20 ans à l'échelle de chaque

DOUBLE CERTIFICATION DE GESTION DURABLE



Afin de répondre à la demande de garantie de durabilité de la production de bois, l'ONF est engagé dans la certification PEFC : 100% des forêts domaniales sont certifiées PEFC.

En complément, il développe la certification FSC pour répondre à des demandes formalisées de ses clients.



Pour en savoir plus :

<https://www.onf.fr/onf/recherche/+826::gestion-forestiere-durable-le-label-fsc-attribue-aux-forets-domaniales-de-larveuil-et-des-prioures.html>



forêt gérée, des suivis et diagnostics devront également être très régulièrement menés pour vérifier et réorienter si nécessaire les choix opérés. Parce qu'elle est plus complexe, cette gestion forestière appelle aussi des moyens conséquents, ainsi que le rétablissement de l'équilibre forêt-grands animaux (cf. point 5).

... ET ENGAGER UN DIALOGUE ET UN PARTENARIAT PLUS FORT AVEC ELLE

Il s'agit d'expliquer les choix de gestion, échanger et mieux partager les stratégies engagées. Les citoyens sont de plus en plus intéressés par les forêts et désireux de s'impliquer. L'ONF est à l'écoute de ces attentes, là aussi avec des moyens adaptés, des espaces d'animation et de médiation. En Pays de la Loire, 6 instances de dialogues existent, sous forme de Comité de massif, notamment en forêt domaniale de Perseigne ou encore Longeville pour ne citer que ces exemples, ou encore via le label Forêt d'Exception, en forêt domaniale de Bercé. Les bonnes pratiques de concertation actuellement menées au sein des **14 forêts d'Exception®** pourraient notamment servir d'exemple et être étendues à d'autres massifs.



BERCÉ

14

Forêts d'Exception

Le label Forêt d'Exception® distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois exceptionnels. A ce jour, 14 forêts domaniales sont labellisées Forêt d'Exception®. Ce réseau de référence regroupe des forestiers, des élus et acteurs institutionnels locaux, des associations et des entreprises. **La forêt domaniale de Bercé, en Sarthe, en bénéficie depuis 2017.**



FORESTIERS, USAGERS, ETC., ADOPTONS LES BONS GESTES...



Face à ces évolutions préoccupantes, l'ONF a créé en juin 2020 un réseau de référents de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) couvrant toute la métropole.

Ce réseau est composé d'une cinquantaine de personnes en plus des personnels spécialisés affectés en région méditerranéenne. Leurs missions : coordonner les actions en forêt publique, former les forestiers, mettre en place des procédures d'urgence, échanger sur les bonnes pratiques...

"Nous devons sensibiliser les forestiers ainsi que nos prestataires et sous-traitants en forêts à mieux anticiper et gérer les risques", explique Yvon Duché. Ces référents préconisent notamment les mesures à prendre : nécessité de limiter le matin les travaux forestiers susceptibles de générer des étincelles, interdiction totale des travaux si besoin... "Nous nous devons d'être exemplaires", conclut Yvon Duché.

Nos pages onf dédiées
SECHESSE ET CLIMAT :
<https://www.onf.fr/onf/secheresse-et-climat>

4 / FEUX DE FORÊT, LE RISQUE S'ÉTEND

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan global de l'été 2020, une nette tendance se dégage et vient confirmer les dernières analyses des spécialistes : les feux de forêt ne se cantonnent plus à la zone méditerranéenne et s'étendent vers le nord. Le dernier exemple en date, pour exemple : le 17 septembre dernier, un important feu de forêt – 25 hectares partis en fumée - s'est déclaré sur la commune de Saint-Mars-d'Outillé au sud-est du Mans.

Chaque année, entre 3.000 et 4.000 feux embrasent les forêts, et la fin du mois d'août a été particulièrement sévère. Le printemps pluvieux et tardif a permis de retarder les grands feux de forêt. Mais depuis la fin juillet, la France est très touchée en raison de la sécheresse qui augmente considérablement les départs de feu.

"C'est significatif et hors des zones habituelles d'incendie. Ce phénomène va s'accroître en raison des effets du changement climatique et il nous faudra plus que jamais être mobilisés pour pouvoir répondre à l'ampleur du phénomène. »

Yvon Duché, responsable technique national incendies de forêts à l'ONF

Chaque année, entre
3.000 et 4.000
feux

embrasent les forêts métropolitaines

EN 2020, L'ONF A DEPLOYÉ UN RESEAU DE REFERENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le réseau des référents DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) de l'ONF se déploie dorénavant sur tout le territoire. En juin dernier, des formations au risque incendie ont été dispensées dans des territoires jusqu'à présent peu concernés par le risque incendie.



À cette occasion, des fiches réflexes, permettant d'évaluer les mesures à mettre en place au plus près du terrain en les adaptant le mieux possible au niveau prévisible de danger d'incendie, ont été diffusées et commentées aux référents. Le développement de ces formations est une évolution majeure et structurante dans la prise en compte des évolutions climatiques par l'ONF. De plus, de nombreuses

LES TROIS « S » DE LA FORÊT



Séquestration :

Par le mécanisme de la photosynthèse, la forêt capte le CO₂ de l'atmosphère.

Stockage :

Lors de l'exploitation des arbres, une partie du carbone reste stockée dans les produits bois utilisés.

Substitution :

L'utilisation du bois-construction et du bois-énergie permet d'éviter le recours à d'autres matériaux plus énergivores en énergies fossiles.



313

millions de tonnes de CO₂ sont stockées en France grâce à l'utilisation des produits bois (charpente, menuiseries, parquets...)

<https://www.onf.fr/onf/recherche/+377+construction+les+immeubles+en+bois+gagnent+du+terrain+en+ville.html>

collaborations avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) existent, notamment dans le cadre d'actions de formation pour leurs personnels sapeurs-pompiers.

Parallèlement, des tournées de surveillance, destinées à prévenir les situations à risque sont désormais organisées partout sur le territoire de la région : en 2020, plus d'une trentaine d'opérations sont programmées, parfois en collaboration avec la gendarmerie et la police municipale.

5 / L'UTILISATION DU BOIS : UNE RÉPONSE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dernier rapport du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), publié en août 2019, alerte sur les effets du changement climatique sur les sols. Parmi les solutions envisagées : une nécessaire gestion durable des forêts pour permettre à ces forêts, ainsi qu'aux arbres récoltés pour la filière bois, de jouer pleinement leur rôle dans la séquestration des émissions de gaz à effet de serre.

AMOINDRIR LES IMPACTS NEGATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Jusqu'à sa maturité, un arbre capte et capture du CO₂, participant ainsi à la réduction de la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Mais ce n'est pas là le seul atout. Une fois récoltés, les arbres continuent de jouer leur rôle de "stockage de carbone" sur le long terme et peuvent être substitués à des matériaux plus énergivores, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs.

Parmi les autres enjeux essentiels pointés par les scientifiques : la conservation et la préservation des prairies, des zones humides côtières et des tourbières (dont la capacité de stockage de carbone s'étend sur des siècles) afin d'amoindrir les impacts négatifs du changement climatique.

DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le bois est un matériau écologique et renouvelable avec lequel rien ne se perd, tout se transforme. Son utilisation en cascade, de la construction au bois énergie permet de cumuler les effets de substitution et donc de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Un arbre de
5 m³



peut
absorber

5
TONNES
de CO₂

=



5
VOLS
aller-retour entre
Paris et New-York





6 / LES FORESTIERS MOBILISÉS EN PAYS DE LA LOIRE !

Face au réchauffement climatique et à ses impacts sur les forêts, les équipes de l'ONF se mobilisent et innovent sur l'ensemble des départements de la région.

BELLEBRANCHE FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE (56)

En Mayenne, près de Sablé-sur-Sarthe, la forêt domaniale de Bellebranche est un petit massif de 145 ha composé quasi exclusivement de chênes. **Actuellement, les plus vieux dépérissent... Les étés caniculaires de ces dernières années pourraient être en cause.**

Depuis une quinzaine d'années., l'ONF constate une accélération des dépérissements des « vieux » chênes. La raison de ce mauvais état sanitaire est incertaine, plusieurs facteurs défavorables étant susceptibles de se conjuguer : âge très avancé de certains arbres issus de taillis au XIXème siècle, changement climatique avec des sécheresses estivales accrues, etc.

Toujours est-il que les vieux chênes commencent par sécher en cime avant de dépérir totalement. Les forestiers se trouvent peu à peu face à des chênaies « à trous » dont la capacité de fructification sont remises en question. En parallèle, le bois issu de ces peuplements voit ses propriétés altérées et sa valeur fortement réduite : autant de produits recherchés par les usines de première transformation dont la valorisation devient difficile, et des revenus en moins pour financer les générations futures de peuplements.

PÔLE NATIONAL DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES DE GUEMENE PENFAO (44)



Créées en 1968, les pépinières d'Etat, d'abord expérimentales avec la création du FFN (Fonds forestier national) ont vu depuis 50 ans leurs missions évoluer.

Le Pôle national des ressources génétiques forestières (PNRGF) de Guéméné-Penfao, en Pays de la Loire, assure actuellement 3 missions principales : la conservation de la biodiversité forestière, l'étude de l'adaptation des forêts aux changements climatiques, et enfin l'amélioration et la création de variétés, le tout en partenariat avec les instituts nationaux de recherche, les acteurs de la filière forêt bois, ainsi que les collectivités du territoire. Le site de Guéméné-Penfao s'étend sur 30 hectares.

« Notre mission d'intérêt général porte aussi sur les ressources génétiques forestières. Grâce aux pépinières, nous disposons d'une "banque historique génétique" qui nous permet de conserver et de sauver des essences. C'est fondamental au vu du changement climatique que nous traversons. »

Olivier Forestier, responsable de la pépinière de Guéméné-Penfao à l'ONF.

Pour en savoir plus :
<https://www.onf.fr/onf/+619:pepinieris-le-en-confinement.html>

Les lisières des parcelles concernées sont déjà nettement dégradées et aucune amélioration de la santé des arbres ne peut être espérée. Les forestiers ne pourront pas sauver ces vieux arbres. En revanche, ils peuvent leur assurer une seconde vie en confiant leur transformation aux professionnels du bois ; ce faisant ils travaillent également à la pérennité de l'état boisé des parcelles en cause en organisant les soins à apporter aux semis issus de ces peuplements.

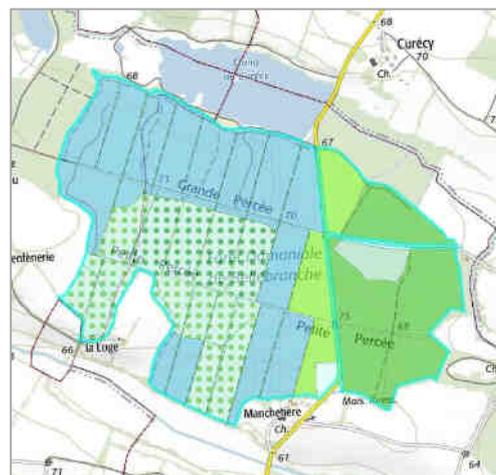


Bellebranche vue du ciel : A l'avant plan et au fond, les chênes dépérissent (arbres blancs ou très clairs) © crédit photo ONF

En premier lieu, le plan de gestion actuel de la forêt (2010-2029) a été modifié par l'ONF pour traiter en priorité les secteurs les plus urgents. Un survol par drone a aussi permis de caractériser le phénomène. Ainsi, ce sont toutes les vieilles parcelles au sud-ouest du massif - près de 32 ha (22% de la surface de la forêt de Bellebranche) - qui doivent être rajeunies à moyen terme.

Dans cette optique, des coupes de bois et des travaux sont mis en œuvre pour permettre une bonne fructification (avoir des glands nombreux et de bonne qualité) et un développement de nouveaux semis de chênes. Ces semis seront travaillés patiemment par les forestiers pour obtenir la futaie du XXI^{ème} siècle.

Ces opérations, bien maîtrisées par les forestiers qui les appliquent depuis plusieurs siècles, vont néanmoins engendrer temporairement des désagréments pour les promeneurs et autres usagers de la forêt. Ces publics seront informés des opérations menées via des panneaux installés sur place. Par ailleurs, une modification de l'aspect paysager actuel de cette forêt est à prévoir mais la forêt retrouvera un nouvel équilibre avec de jeunes futaies qui prendront le relais à l'est du massif.



Carte : la zone à pois verts doit être régénérée © crédit ONF

PROGRAMME REGIONAL DEPERIS

Depuis mars 2019, le Département de la santé des forêts (DSF) en lien avec l'ONF, organise la mise en place d'une enquête sanitaire des chênaies de la région avec le protocole



DEPERIS, première grande campagne nationale d'observation des chênaies publiques et privées suite aux périodes de sécheresses de ces dernières années. En effet, des campagnes de terrain sont organisées en forêt privée également. Objectif : établir un diagnostic de la situation et suivre l'évolution du phénomène sur le long terme. Au sein des forêts gérées par l'ONF, **les forêts domaniales de Bercé (Sarthe), Monnaie et Chandelais (Maine-et-Loire) et Mervent (Vendée)** ont été retenues pour rentrer dans le dispositif DEPERIS. Elaboré par le Département de la santé des forêts du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), ce protocole permet de suivre l'évolution du dépérissement et disposer d'une évaluation quantitative dans le temps. **Tous les 5 ans, le protocole sera reconduit** pour avoir une vision globale et évolutive des dépérissements. En Pays de la Loire, la première session a été organisée ce printemps. Les premiers résultats paraîtront prochainement.

PERSEIGNE ET SES ILOTS D'AVENIR (72)

Les forestiers le savent : le changement climatique bousculera les conditions de vie des arbres. Pour limiter l'impact de ce phénomène, l'ONF s'est lancé dans une expérience de migration assistée. Cette démarche entend lutter contre la disparition des espèces menacées par le réchauffement climatique, en sélectionnant notamment des chênes et hêtres du sud de la France, exposés en première ligne au changement climatique, mais aussi adaptés à des conditions plus chaudes et plus sèches, pour les replanter plus au nord. Afin d'évoluer vers une forêt mieux adaptée aux conditions climatiques futures, les plantations sont dimensionnées pour assurer une régénération croisée avec les peuplements locaux.

En Sarthe, la forêt domaniale de Perseigne accueille ainsi deux plantations d'un nouveau genre : des chênes sessiles provenant de Poitou-Charentes. Un premier ilot d'avenir a été planté au 1er trimestre 2019 en forêt domaniale de Perseigne en parcelle 152 sur 0,3 hectare. Une seconde plantation aura lieu en décembre 2020 cette fois en parcelle 256 sur 1 hectare.

Pour en savoir plus : <https://www.onf.fr/+5b2::les-ilots-davenir-des-plantations-pour-lutter-contre-le-changement-climatique.html>

Découvrez l'espace « Pays de la Loire » sur onf.fr ici :

<https://www.onf.fr/onf/recherche/+6f::onf-en-pays-de-la-loire.html>

POUR EN SAVOIR PLUS ?

Romain PERROT

Chargé de communication, ONF Pays de la Loire

02 40 71 25 00 – romain.perrot@onf.fr

ANNEXE – En quelques chiffres...

L'ONF EN CHIFFRES



DES FORÊTS PUBLIQUES GÉRÉES DURABLEMENT

Forêts domaniales et forêts communales, une ambition commune : garantir le renouvellement des forêts publiques et répondre aux besoins de la société grâce à la production de bois, à la protection de la biodiversité et à l'accueil de tous les publics.

25% de la forêt française

11 millions d'hectares Forêt publique française

4,6 > métropole
6,1 > Outre-mer

1,7 million d'hectares de forêts domaniales en métropole

2,9 millions d'hectares de forêts communales en métropole

1 document de gestion durable : l'aménagement forestier établi pour chaque forêt publique sur 20 ans.

30% de la forêt publique situés en zone Natura 2000

100% de certifications PEFC dans les forêts domaniales

1 300 forêts domaniales

15 000 forêts de collectivités

1 gestionnaire unique
 l'ONF, établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère chargé de l'Environnement.

15 millions de m³ mis en vente

Un volume stable depuis **15 ans**

Régime forestier

5

L'ONF EN CHIFFRES



AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT

Protéger la richesse écologique des forêts et lutter contre le changement climatique : une exigence quotidienne pour les équipes de l'Office.

1 politique environnementale > **5** axes

- la biodiversité
- l'eau
- le sol
- le paysage
- l'éco responsabilité

230 forestiers naturalistes

6 réseaux

- Avifaune
- Entomologie
- Habitats-flore
- Herpétofaune
- Mammifères
- Mycologie

35% de la biodiversité forestière sont hébergés par les arbres morts

Zéro glyphosate utilisé en forêt publique

25 millions investis chaque année pour la biodiversité forestière

40% de la forêt domaniale située en zone Natura 2000

Plus de **400 000** données collectées chaque année

7% de la forêt domaniale est concernée par un statut de protection forte (parc national, réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, réserve biologique)

254 réserves biologiques

10

L'ONF EN CHIFFRES



L'ONF ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ingénieurs, techniciens et ingénieurs forestiers, ouvriers, experts des espaces naturels, paysagistes, commerciaux, personnels administratifs... Ce qui réunit ces équipes ?

La passion, l'engagement et la fierté
de contribuer à la gestion et à la valorisation
des forêts et des espaces naturels.

9 000
collaborateurs

56% de personnels
de droit public

44% de salariés



5
grandes
missions



Valoriser

la ressource en bois



Protéger

l'environnement et la biodiversité



Prévenir et gérer

les risques naturels



Accueillir

tous les publics en forêt



Proposer

des prestations et services
sur mesure aux collectivités
territoriales et aux entreprises
pour la préservation et le
développement des espaces
naturels.

Plus de
50
partenaires
nationaux
au quotidien

élus, acteurs
économiques,
institutionnels,
scientifiques,
associatifs.

LA FORET ET LE CARBONE

Carbone et transition écologique

Avec l'accélération du changement climatique et ses impacts sur les forêts qui sont aujourd'hui bien visibles, les entreprises veulent agir concrètement en neutralisant notamment leur empreinte carbone.

Un nouveau dispositif : le Label Bas Carbone

Ces entreprises peuvent aujourd'hui acheter des crédits carbone à l'étranger ou, depuis 2018, s'investir dans des projets sur le territoire national au travers du dispositif national Label Bas Carbone (LBC). Les crédits carbone s'achètent sur le marché international, via par exemple ONF international qui détient cette année 260 000 tonnes de crédits certifiés.

Quant au dispositif Label Bas Carbone (LBC), il offre un cadre sécurisé et piloté par l'État, avec des méthodologies forestières validées par des experts permettant de quantifier et certifier les projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone ayant lieu sur le territoire français, et de les valoriser économiquement.

Les projets sont labellisés par l'État (ministère de la Transition écologique). Ils peuvent concerner des plantations sur des terrains non boisés ou des reconstitutions post crise sanitaire ou incendie. Le porteur de projet (ONF par exemple) s'accorde avec un financeur qui peut être une entreprise pour prendre en charge tout ou partie des coûts liés à la mise en œuvre de ce projet. En échange, l'entreprise devient propriétaire des crédits carbone qui sont générés 5 ans après la plantation. La génération de ces crédits se fait après une opération de vérification réalisée par un tiers.

